

<https://www.snetap-fsu.fr/Fiche-de-service-Une-question-de-respect.html>



Fiche de service : Une question de respect !

- Nos Actions - Les Mobilisations - Fiche de service : non au hold-up ! -



Date de mise en ligne : vendredi 17 novembre 2023

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Respecter implique de se soucier de l'impact de nos actes sur autrui... Partant de là, le désaccord source de conflit que l'annualisation d'une partie de la pluridisciplinarité dans les fiches de service révèle clairement, pour nous représentants des personnels de direction, relève de plusieurs problèmes de respect ou plutôt de non respect ! Reprenons-les par le menu :

Non respect de la préparation d'une rentrée

La préparation d'une rentrée demeure un travail intense demandant beaucoup de maîtrise et de précision mais aussi de l'écoute. Pour les proviseur.es adjoint.es en charge d'établir les justes emplois du temps, disons-le, cela exige de l'abnégation tellement l'exercice s'avère exigeant et sensible. L'adage qui dit que des emplois du temps et des fiches de service maîtrisés conditionnent l'essentiel de la réussite (ou non) d'une rentrée dans un établissement... reste pour le moins fondé !

Dès lors, comment comprendre – et cela quelles qu'en puissent être les raisons évoquées – qu'un **changement de règle dans la façon de prendre en compte tout ou partie des services enseignants (ici le nombre de semaines de référence pour comptabiliser les heures de pluridisciplinarité en bac professionnel rénové) intervienne le 31 août, à la veille de la pré-rentrée, à l'occasion d'un webinaire [DGER](#)**. Et sans que cela ne trouve par la suite de traduction écrite ! A fortiori quand les services sont déjà calés depuis plusieurs semaines sans quoi on ne pourrait faire les emplois du temps. On ne le peut pas.

Non respect de la réglementation en vigueur

S'il est bien une prérogative de l'encadrement quelle que soit la structure considérée, c'est de faire respecter de la réglementation. Or, ce 31 août, une nouvelle règle de gestion, redisons-le, non écrite, change une partie des modalités de prise en compte d'une partie des heures de face-à-face élèves pour une partie des classes de la voie professionnelle. Cette indication s'inscrit en contradiction avec les grilles horaires et surtout contrevient clairement à **la circulaire de référence Mayajur 2004 toujours en vigueur. Cette décision remet en cause un équilibre négocié dans la douleur lors de la mise en œuvre du logiciel MAYA qui avait permis d'apaiser les tensions sur le [SCA](#)** en particulier ! Revenir sur cet équilibre qui de fait entraîne une augmentation du temps de travail et donc une baisse mécanique de la rémunération horaire dans un contexte où tous le monde reconnaît la problématique de la rémunération des enseignants et constate la baisse des vocations s'avère au mieux surprenant...

Rappelons que l'agent public doit se conformer aux instructions de son supérieur hiérarchique, sauf dans le cas où l'ordre donné est manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public (Article L121-10 du Code Général de la Fonction Publique). Alors bien sûr, nous n'en sommes pas encore rendus là... **Seuls 30 % des lycées** ont mis en œuvre ce changement de règle, en application des consignes données... et **moins de la moitié des [DRAAF-SRFD](#)** – ce sont les chiffres communiqués le 20 octobre dernier aux organisations syndicales représentatives par la DGER elle-même. Cela constitue à notre connaissance une situation inédite dans notre ministère, ce qui mérite d'être souligné ! **Il paraît évident que ce n'est pas qu'un simple problème de communication ou de pédagogie qui peut expliquer ce camouflet.** L'essentiel de la réponse est ailleurs.

Non respect d'une de nos spécificités

S'il est bien **une spécificité positive de l'enseignement agricole c'est la pluridisciplinarité !** Et en la matière, l'expression « la critique est aisée et l'art est difficile » s'applique tout à fait à cette matière « identitaire » de notre pratique pédagogique (tant en classe que sur le terrain). Dit autrement, la pluridisciplinarité demeure aussi intéressante à mettre en œuvre avec les élèves et étudiant.es qu'elle est exigeante à construire en équipe. Alors que

le raisonnement ayant conduit à augmenter le nombre de semaines pour la comptabiliser en bac pro rénové aux enseignant.es concerné.es soit fondé ou non, il n'en demeure pas moins que ces heures de face-à-face élèves sont plus chronophages à préparer en terme de concertation, voire de conception que d'autres. Il s'agit ici de « faire de l'intelligence à plusieurs ».

Ainsi, **remettre en cause la façon de calculer et de valoriser les heures de pluridisciplinarité, même dans le cadre d'une rénovation pédagogique, passe mal** et comment pourrait-il en aller autrement... notamment dans le contexte évoqué précédemment de pénurie de candidatures et de rémunération qui décroche.

Non respect de la communauté de travail de l'Enseignement Agricole

Enfin, **cette mesure annoncée fin août s'avère le symptôme d'un mal qui tend trop souvent ces dernières années à rattraper le système éducatif, l'enseignement agricole n'y échappant pas. Il s'agit de la politique du « bouton poussoir ». Il suffit d'ordonner et « ils » exécutent !** Peu importe qu'après une douzaine de groupes de travail et d'instances liées on ne soit pas compris, peu importe que les équipes aient déjà organisé leur année scolaire, peu importe que la crise de recrutement dans les corps enseignants comme dans les emplois de direction soit majeure et s'accroisse même, peu importe que le temps soit à l'orage en matière de pouvoir d'achat et de revalorisation salariale qui continue de mécontenter... Et si avec la nouvelle règle, les professeur.es des bac pro rénovés sont en passe de perdre de l'argent et que ce n'est pas très « porteur », qu'à cela ne tienne, il suffit que les proviseur.es et SRFD qui n'ont fait qu'appliquer les consignes procèdent aux compléments de salaires via des [HSE](#).

Par contre si on revient un peu sur la méthode, on ne réinterroge surtout pas le fond comme les effets délétères de la mesure sur les communautés de travail et on généralisera la nouvelle règle de gestion à toutes et tous l'an prochain... cette fois sans compensation. On remet en cause, comme nous l'évoquions précédemment un équilibre trouvé **il y a maintenant 20 ans qui avait permis d'apaiser les relations entre les équipes pédagogiques et leur administration et de restaurer une relation de confiance après la crise du SCA calculé. Qui dit d'ailleurs que ce « coup de canif dans le contrat social » n'est pas un prémisses à la réouverture de ce dossier ?** Ce ne serait pourtant souhaitable pour personne alors que nos communautés de travail sont déjà particulièrement éprouvées – personnels de direction compris – par les crises qui se succèdent et percutent l'institution scolaire que nous avons l'honneur de servir et de faire vivre ensemble, chacun.e dans la fonction qui est la nôtre, au quotidien.

Ici, c'est le cœur du métier et la confiance qui s'avèrent touchés de concert. Ni correct ni durable. Cela se voit, commence à s'exprimer dans les salles des personnels de nos lycées et ne peut que laisser des traces ! Il est sans doute encore temps de repenser les rapports au sein de la « maison enseignement agricole public », en tout cas cela relève d'une urgence certaine.

Les représentant.es des personnels de direction

[Retrouvez ici tous nos articles sur la mobilisation contre le hold-up de Marc Fesneau](#)